

Référence : C4 – C4.1 – 8 – CCPV

Elaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

Soutenir la mise en œuvre, au niveau pertinent, des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des déchets

ACTEUR ET TERRITOIRE



Communauté de communes Provence Verdon
Avenue de la FOUX
83 670 VARAGES

Laurent MICHEL
Responsable service déchets CC Provence Verdon
laurent.michel@provenceverdon.fr
04 94 77 18 53

CONTEXTE

Conformément à l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement, la CC Provence Verdon, compétente directe depuis le 1er Janvier 2020, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, doit définir son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés indiquant, en conformité avec les Plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs et notamment le SRADDET, ses objectifs de réduction des quantités de DMA et les mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le gestionnaire précédent des déchets sur le territoire communautaire (le SMZV) était dépourvu d'un PLPDMA. Il a néanmoins, mis en œuvre les Extensions des Consignes de Tri (ECT) à compter du 1er novembre 2019. Au terme de la première année, une amélioration des performances de tri a été constatée sur les emballages.

Toutefois, des marges de progrès sont encore possibles et nécessaires, notamment pour atteindre les objectifs quantitatifs règlementaires fixés à l'horizon 2025, pour optimiser ses coûts de gestion du service, mais aussi et surtout pour conduire l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique plus éco-responsable.

Engagée également dans une démarche globale de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en partenariat avec le SIVED NG pour la réalisation d'une unité de tri des déchets ménagers, la CCPV entend, définir un programme d'actions multiples, adaptées à son territoire et à l'organisation de son système de pré-collecte des déchets.

Sur la base d'un diagnostic précis du territoire à réaliser et d'un bilan avantages/inconvénients de l'organisation actuelle de la gestion des DMA, le PLPDMA définira un programme d'actions adapté aux défis de réduction des déchets et d'amélioration des performances de tri sur le territoire communautaire.

L'objectif de cet outil est de doter la collectivité locale de moyens d'engager une réduction notable des déchets collectés et traités par ses soins.

En parallèle de la définition de son PLPDMA, la Communauté de communes Provence Verdon s'est engagée dans 2 études stratégiques pour la gestion future de son service local des déchets :

- Etude pour instaurer une tarification incitative du service des déchets auprès des usagers
- Etude stratégique pour développer une filière de biodéchets.

L'étude sur la TI a été réalisée en 2021, l'étude stratégique biodéchets n'a pas été réalisée, elle a été réorientée sur un accompagnement à la mise en place de la gestion de proximité des biodéchets qui a débuté en 2024.

Trois campagnes de caractérisation des OMr ont également été réalisées durant les années 2021, 2022 et 2024.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Disposer d'un diagnostic précis de la production des DMA et d'un bilan AFOM de l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire de la CCPV
- Mieux connaître pour mieux fédérer les acteurs mobilisés ou mobilisables de la prévention des déchets et développer les synergies (associations, élus, professionnels, Education Nationale, ...).
- Identifier un programme d'actions pertinentes qui permettront de répondre aux défis identifiés, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

Objectifs quantitatifs

- **Diminuer de 15% la quantité des DMA produits/habitant en 2030/2010**
- Diminuer de 50% de déchets enfouis en 2025 / 2015
- Diminuer de 20% de DAE collectés en mélange avec les déchets des ménages
- Porter à 50% la part des DMA valorisés en 2025

Résultats quantitatifs

2010 : 601 kg/hab/an
 2015 : 772 kg/hab/an
 2023 : 692 kg/hab/an avant la mise en place des actions

Résultats qualitatifs

Pas de résultats qualitatifs le PLPDMA sera approuvé début d'année 2025

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action



Sur la base d'un état des lieux du fonctionnement du service des déchets communautaire établi par le technicien en charge du suivi du pôle Déchets, un bureau d'études sera chargé de définir, dans le cadre d'une concertation territoriale et avec l'appui de l'équipe projet et des élus de la Commission Déchets :

- Les axes d'interventions prioritaires ;
- Les objectifs et les indicateurs de suivi à mettre en place ;
- Le programme et les fiches actions ;
- Le calendrier de réalisation.

Le PLPDMA sera adopté en 2025.

Planning

Phase 1 :

- 2021 : Délibération de la collectivité et lancement de l'étude pour la mise en œuvre du PLPDMA
- 2021 : Lancement de l'étude du PLPDMA.
- 2022 : Animation de la commission Déchets communautaire pour la définition du PLPDMA

Phase 2 :

- 2024 : Réalisation plénière, ateliers et rédaction du PLPDMA
- 2025 : Adoption, mise en œuvre et suivi du PLPDMA

Moyens humains

1 élu référent CCPV

1 Technicien référent chargé de la mise en œuvre et du suivi du PLPDMA

1 Equipe Projet composée de l'élu référent, du référent technique du projet, d'un représentant des Services Développement économique, Finances et Communication de la CCPV

Moyens financiers

Coût Total : 85 549 € HT dont :

Achat de prestation d'External assistance : 33 800 €

Caractérisations : 51 749 €

Moyens techniques

BE partenaire

Partenaires mobilisés

Union Européenne / Région

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

S'entourer des partenaires institutionnels, mobilisation des acteurs de la prévention et de la société civile.

Difficultés rencontrées

La succession des chefs de projets et les difficultés de personnels n'ont pas permis de tenir les échéances de planning. Malgré tout des actions de prévention ont mis en place.

Recommandations

RAS

Plan d'action

Les actions retenues sur le territoire de la CCPV ont été réparties selon les thématiques des 3 ateliers de co-construction du 9 et 10 avril 2024 :

- Atelier 1 : **Biodéchets « R » Retour à la terre**
- Atelier 2 : **Zéro-Déchet « R » Réemploi et réparation**
- Atelier 3 : **Déchets des professionnels « R » Responsables**

Chaque thématique d'atelier observe plusieurs objectifs de prévention. Le détail des actions est présenté dans le tableau ci-dessous. Pour chaque action, une fiche action correspondante est disponible en fin du PLPDMA :

PRIORITAIRE - ATELIER 1 : BIODÉCHETS « R » RETOUR À LA TERRE

Mise en oeuvre d'un Projet Alimentaire Territorial

- Mettre en oeuvre un Projet Alimentaire Territorial avec actions de réduction du gaspillage alimentaire et démarche marché engagé

Amélioration de la gestion des déchets organiques

- Développer le compostage de proximité et animer un réseau de citoyens référents
- Réduire les déchets végétaux : mise en oeuvre d'un service de broyage de proximité, valorisation de la plateforme d'échanges BOURSOVERT

PRIORITAIRE - ATELIER 2 : ZÉRO DÉCHET « R » RÉEMPLOI ET RÉPARATION

Amélioration de la gestion des déchets des établissements publics et des évènements

- Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics
- Mettre en place une charte obligatoire d'installations de pôle de tri avec affichages des consignes de tri lors des évènements locaux
- Mettre en oeuvre des interventions dans les écoles avec programmes d'animation sur le tri, la prévention, la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire

Territoire responsable en matière de réemploi

- Promouvoir le réemploi : mise en place d'un espace réemploi en déchèterie avec un partenaire de l'ESS
- Promouvoir les structures de réemploi-réparation via annuaire cartographié en ligne des démarches responsables : dépôts-ventes, brocantes, ressourceries...
- Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries à destination du grand public

Lutte contre les courriers non-adressés

- Lutter contre les courriers non-adressés : poursuivre la distribution du STOP-PUB

Mises à disposition de ressources sur la prévention aux usagers

- Promouvoir un guide existant sur la prévention (type ADEME)
- Promouvoir l'échange, la location, le troc, la réparation, le don
- Étudier le potentiel de mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire

PRIORITAIRE - ATELIER 3 : DÉCHETS DES PROFESSIONNELS « R » RESPONSABLES

Lutte contre les dépôts sauvages

- Lutter contre les dépôts sauvages

Information et sensibilisation des entreprises

- Informer les entreprises de leurs obligations réglementaires des filières REP et flux à trier : standard en mairie, supports de communication...
- Étudier le potentiel de gisement des déchets d'activités économiques sur le territoire
- Étudier le potentiel de mise en place d'une tarification spécifique pour les entreprises & commerçant(e)s

SECONDAIRE - ATELIER 1 : BIODÉCHETS « R » RETOUR À LA TERRE

Réduction du gaspillage alimentaire chez les particuliers

- Réduire le gaspillage alimentaire chez les particuliers

Soutien à la prévention pour les usagers

- Promouvoir dans les communes un espace de troc ou don de livres et autres objets entre particuliers
- Mettre en place un agenda numérique des évènements liés à la prévention des déchets

Amélioration du compostage sur le territoire

- Diversifier les modes de distribution de composteurs et promouvoir le compostage à la ferme en bout de champ
- Réduire les déchets végétaux : former les services techniques à la gestion différenciée des espaces verts et au jardinage au naturel, mutualiser la formation au sein des communes

SECONDAIRE - ATELIER 2 : ZÉRO DÉCHET « R » RÉEMPLOI ET RÉPARATION

Mobilisation et communication des actions de la CCPV

- Utiliser les formats vidéo pour promouvoir l'action de la CCPV
- Améliorer le tri « hors foyer » dans les établissements publics : éco-exemplarité en matière de prévention et de tri
- Inciter à l'usage raisonné du papier

Territoire d'économie circulaire

- Encourager l'usage du vrac et de la consigne : inscrire la CCPV dans un projet de financement sur le vrac et la consigne

Sensibilisation des usagers aux enjeux de la prévention

- Organiser des ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques écologiques
- Utiliser des jeux pédagogiques de sensibilisation
- Mettre en place un «stand repair» lors d'évènements locaux
- Encourager les comportements éco-responsables type familles «zéro-déchet»

SECONDAIRE - ATELIER 3 : DÉCHETS DES PROFESSIONNELS « R » RESPONSABLES

Mobilisation des acteurs du territoire à la réduction des déchets

- Promouvoir les démarches éco-responsables des commerçants et artisans : exemple du dispositif «ÉCO-DÉFIS» en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Mettre autour de la table des acteurs économiques pour promouvoir le réemploi, échanges et réutilisation de matières entre acteurs
- Promouvoir les démarches éco-responsables des commerçants et artisans : labélisation «entreprises engagées» des restaurants et commerces

Potentiel de réduction du plan d'actions

Priorité	#	Objectifs	OMr		COLLECTE SELECTIVE		VERRE		DECHETERIE	
			Potentiel de réduction t/an	Potentiel de réduction kg/hab./an	Potentiel de réduction t/an	Potentiel de réduction kg/hab./an	Potentiel de réduction t/an	Potentiel de réduction kg/hab./an	Potentiel de réduction t/an	Potentiel de réduction kg/hab./an
Prioritaire	1.1	Mise en oeuvre d'un Projet Alimentaire Territorial	-103 t/an	-4,53					-354,9	-15,65
Prioritaire	1.2	Amélioration de la gestion des déchets organiques							-378,0	-16,67
Prioritaire	2.1	Amélioration de la gestion des déchets des ERP & évènements	55 t/an	-2,40	5 t/an	+0,23			-7,6	-0,34
Prioritaire	2.2	Territoire responsable en matière de réemploi							-51,3	-2,26
Prioritaire	2.3	Lutte contre les courriers non-adressés	-14 t/an	-0,60	-17 t/an	-0,74				
Prioritaire	2.4	Mise à disposition de ressources sur la prévention aux usagers	-26 t/an	-1,13	-14 t/an	-0,60	-7 t/an	-0,33	-250,0	-11,03
Prioritaire	3.1	Lutte contre les dépôts sauvages							-317,2	-13,99
Prioritaire	3.2	Information et sensibilisation des entreprises							-51,3	-2,26
Secondaire	1.1	Réduction du gaspillage alimentaire chez les particuliers	-180 t/an	-7,93						
Secondaire	1.2	Soutien à la prévention pour les usagers	-43 t/an	-1,88	-16 t/an	-0,72	-7 t/an	-0,33	-250,0	-11,03
Secondaire	1.3	Amélioration du compostage sur le territoire	-295 t/an	-13,00					-354,9	-15,65
Secondaire	2.1	Mobilisation et communication des actions de la CCPV	-43 t/an	-1,88	-30 t/an	-1,32			-250,0	-11,03
Secondaire	2.2	Territoire d'économie circulaire							-51,3	-2,26
Secondaire	2.3	Sensibilisation des usagers aux enjeux de la prévention	-85 t/an	-3,77	-14 t/an	-0,60			-250,0	-11,03
Secondaire	3.1	Mobilisation des acteurs du territoire à la réduction des déchets							-51,3	-2,26
		TOTAL	-733 t/an	-37,1	-85 t/an	-3,7	-15 t/an	-0,7	-2 618 t/an	-115,5